

Défis de l'accès des exploitations familiales aux innovations agricoles en Afrique de l'Ouest: implications institutionnelles et politiques

Sibiri Jean Zoundi¹, Léonidas Hitimana²
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE, Paris

¹ : Chef Unité Transformation du Monde Rural et Développement Durable, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), 2, rue André-Pascal, 75775 Paris, Cedex 16 ; Tel +33 1 45 24 19 82 ; e-mail : sibirijean.zoundi@oecd.org

² : Agro-économiste, Unité Transformation du Monde Rural et Développement Durable, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), 2, rue André-Pascal, 75775 Paris, Cedex 16 ; Tel +33 1 45 24 17 98 ; e-mail : leonidas.hitimana@oecd.org

Résumé

Beaucoup d'attentes sont exprimées par les pays ouest africains vis-à-vis de la contribution que peut apporter les sciences et les technologies dans le secteur agricole au regard des énormes ambitions affichées en matière de croissance économique, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté en général.

Même si le système de Recherche-Développement dans la région ouest africaine connaît quelques instabilités en matière de financement, il convient de noter que des efforts ont été consentis par les pays au cours des ces trois dernières décennies. Toutefois, et exception faite des productions de rente, le constat souvent fait est le faible accès et utilisation des innovations agricoles par la majorité des producteurs que sont les exploitants familiaux agricoles.

A quoi cette situation est-elle due en dépit des espoirs placés au système d'innovation agricole dans les pays ? Au-delà des récriminations souvent faites aux institutions de recherche et de vulgarisation agricole pour leur faible performance – ou parfois même aux paysans pour leur passivité ou leur refus de changer, cette analyse régionale aborde la question centrale du rôle joué par l'environnement institutionnel et politique dans l'accès et l'utilisation des innovations agricoles.

La démarche méthodologique a été bâtie autour de l'analyse d'études de cas, ce qui a ainsi permis d'engager une réflexion approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés pour en tirer quelques enseignements et implications.

L'analyse révèle qu'au-delà de la performance de l'innovation agricole et du niveau de connaissance qu'ont les producteurs de celle-ci, l'environnement institutionnel et politique avait un rôle tout aussi déterminant dans l'accès et l'utilisation des résultats de recherche. Dans la plupart des cas, il est apparu le rôle primordial des services d'accompagnement en amont et en aval de la production et notamment les opportunités favorisant une meilleure connexion des exploitants familiaux agricoles au marché, qu'il soit local, national, régional ou international.

Mais le véritable challenge est de savoir comment créer l'environnement institutionnel et politique favorable à de tels services d'accompagnement dans un contexte de libéralisation et de globalisation où la plupart des États se sont retirés des secteurs de soutien à la production agricole comme la fourniture d'intrants, le conseil agricole, etc. et où les initiatives privées tardent souvent à se concrétiser sur le terrain.

Cela constitue en même temps une interpellation pour les institutions de recherche-développement (R&D) qui devraient accorder une place prépondérante à des analyses présentées sous forme de message facilitant la prise de décision et l'action au niveau des décideurs politiques. Ces analyses devraient surtout démontrer l'intérêt de mettre en place un environnement incitatif pour investir dans l'innovation agricole.

Mots clés : Agriculture familiale, Innovations agricoles, Accès et utilisation des innovations agricoles, Environnement institutionnel et politique

1. Introduction

Cette analyse sur l'accès des producteurs aux innovations agricoles rentre dans le cadre global d'une série de réflexions que le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a engagées avec les acteurs régionaux depuis 2002 sur la transformation de l'agriculture. Elles portaient notamment sur: (i) Transformation de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales, (ii) Innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : Quel rôle pour la recherche et la vulgarisation agricole ?, (iii) Appui au Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) dans la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

La question centrale guidant l'analyse est de voir *comment booster l'accès et l'utilisation des innovations agricoles par les producteurs et permettre ainsi à l'exploitation familiale agricole (EFA) de tirer le meilleur parti du contexte global marqué par la libéralisation mais surtout pour répondre à la demande alimentaire d'une population ouest africaine en forte croissance et de plus en plus urbanisée ?*

L'hypothèse de travail est qu'au-delà de la face visible du problème que sont les récriminations faites aux institutions de R & V pour leur faible performance et parfois aux producteurs pour leur « passivité » et « inertie », il existe d'autres facteurs déterminants, parfois oubliés et agissant comme étant la face cachée du phénomène.

Ainsi, le but de l'étude est d'analyser l'environnement institutionnel, socio-économique et politique lié à l'accès et à l'utilisation des innovations au sein de l'exploitation familiale agricole en vue de provoquer la prise de décision et l'action visant l'amélioration des moyens d'existence des exploitants familiaux.

2. Contexte et cadre d'analyse

2.1. Principales caractéristiques de l'exploitation familiale

Au-delà de la multitude des concepts et des définitions, l'exploitation familiale en tant que mode de production, se caractérise par le lien étroit entre la structure, les activités, la composition du ménage ainsi que les capitaux utilisés pour la production. Cette relation est importante et elle a des implications sur la manière dont les décisions sont prises pour le choix des types de productions, l'organisation et l'allocation des ressources à savoir la main d'œuvre familiale, le capital, la gestion des terres et les questions d'héritage. (Belière *et al.*, 2002¹).

En terme d'organisation sociale du travail, l'exploitation familiale se caractérise par une main d'œuvre familiale essentiellement non rémunérée, même si, de plus en plus, elle a recours, à de la main d'œuvre salariée comme c'est le cas notamment des exploitations cotonnières et cacaoyères, etc.

Sur le plan *socio-économique* et en comparaison avec l'agriculture commerciale, également appelée agrobusiness, les valeurs sociales et culturelles gardent leur importance au sein de l'exploitation familiale. La gestion du risque revêt une importance capitale et l'exploitation familiale est caractérisée par un faible niveau d'utilisation des intrants agricoles et repose généralement sur une gamme diversifiée de productions incluant les cultures vivrières et de rente, l'élevage, la pêche, l'exploitation forestière et d'autres activités économiques non agricoles comme l'artisanat, le petit commerce... et mêmes des emplois saisonniers rémunérés de certains membres du ménage via des migrations saisonnières (Zoundi, 2003 b²). Ainsi, l'élément fondamental de l'exploitation familiale est le lien entre les dimensions économiques, sociales et culturelles et les multiples objectifs poursuivis à travers un équilibre entre les aspirations individuelles et collectives, la gestion des risques à travers la diversification des sources de revenus (Tableau 1).

En comparaison avec l'agriculture commerciale, l'exploitation familiale repose sur des superficies de terres beaucoup plus réduites. Au Ghana par exemple, quelques études (Owusu *et al.*, 2002³) dénombrèrent en 1997, 800.000 exploitations familiales agricoles (EFA) de cacao avec une superficie moyenne de 3 hectares par exploitation, parmi lesquelles 80% avaient moins de 4 hectares. Au Bénin, la taille moyenne

¹ Belières, J-F., Bosc, P-M., Faure, G., Fournier, S. and Losch, B., 2002. 'What future for West Africa's family farms in a world market economy?', *IIED Drylands Programme Issue Paper*, No.113, 42 p.

² Zoundi S.J., 2003b. Innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : Quel rôle pour la recherche et la vulgarisation agricole ? Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Paris (France), 46 p. Voir document sur le site: www.sahel-club.org/fr/agri/index.htm

³ Owusu; J.G.K., Osei, Y. and Baah, F., 2002. Current Issues in Agriculture in Ghana: The Future of Family Farming », paper prepared for IIED Sahel, Dakar, Sénégal.

enregistrée est de 3,3 hectares (Minot *et al.*, 2001⁴). Au Mali, la production cotonnière est assurée par plus de 200.000 ménages agricoles avec en moyenne 15 personnes et 10 ha (Toulmin & Guèye, 2003⁵). Même si la production pour la consommation prime au sein des EFA, la production pour la vente prend de plus en plus l'importance en raison des besoins croissants en liquidité. De plus en plus les grains procurent aux ménages à la fois des aliments et des revenus, en plus des autres activités comme le commerce, l'élevage, l'artisanat, la pêche, etc.

En résumé, l'exploitation familiale agricole, tire sa spécificité à travers trois dimensions essentielles :

- *Socio-culturelle*: reposant sur la ressource humaine familiale, avec une multitude de relations, d'objectifs et de stratégies combinant à la fois les préoccupations individuelles et collectives, tout en mettant en avant les valeurs de solidarité. Du fait de la diversité de leurs activités, les EFA ont de grandes capacités d'adaptation en fonction de l'évolution du contexte - Un des ajustements est par exemple la réduction des superficies emblavées ou même l'abandon d'une production donnée si l'environnement économique devient défavorable, comme la baisse des prix.
- *Économique* : intégrant ou combinant une gamme diversifiée d'activités en rapport avec les objectifs prioritaires (consommation, stockage, vente) et le souci de minimisation des risques.
- *Technique*: reposant sur le désir de sauvegarder et d'améliorer la ressource terre dont elle dépend mais aussi le souci d'innover techniquement et économiquement (moderniser) en réponse à l'évolution du contexte et aux défis présents et futurs.

Tableau 1. Quelques éléments de comparaison entre l'agriculture familiale et celle commerciale

Characteristics	Family farm	Commercial Agriculture
Rôle joué par la main d'œuvre familiale	Important	Faible ou inexistant
Liens au sein de la communauté	Forts: bases sur la solidarité et l'entraide mutuelle entre le ménage et le reste de la communauté	Faibles: Souvent absence de lien entre l'entrepreneur et la communauté locale
Objectifs prioritaires	Consommation Stock Vente	Vente Achat Consommation
Diversification	Elevée: pour minimiser les risques	Faible: spécialisation autour de quelques cultures ou activités
Flexibilité	Elevée	Elevée
Taille de la ferme	Petite: En moyenne 5–10ha	Elevée: pouvant excéder 100ha
Niveau de connexion avec le marché	Faible: mais devenant important	Fort
Accès à la terre	Héritage et autres arrangements sociaux	Purchase

Source : Toulmin & Guèye (2003)

2.2. Problématique de l'accès des exploitations familiales aux innovations agricoles

⁴ Minot, N., Kherallah M., Soulé G.B., et Berry Ph., 2001. Impact des réformes agricoles sur les petits agriculteurs au Bénin », *Résultats des Enquêtes des Petits Agriculteurs, des Communautés et des Groupements Villageois*, Vol. 1, IFPRI, Washington DC., 299 p.

⁵ Toulmin C., Guèye B., 2003. Transformation in West African Agricultures and the role of family farms. Sahel and West Africa Club (SWAC/OECD), SAH/D(2003)541, Paris, France, 144 p.

En réponse aux défis en matière sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, beaucoup de pays ont placé leur espoir sur le système d'innovation agricole – Même si le niveau de considération de la recherche dans la prise de décision politique demeure actuellement faible dans les pays (Butare & Zoundi, 2005⁶). Au regard de cette attente exprimée vis-à-vis des institutions de recherche et de vulgarisation (R&V) en Afrique de l'Ouest et partout ailleurs en Afrique, la question centrale est de savoir *comment promouvoir l'accès et l'utilisation effective des innovations agricoles par les producteurs dans le but de booster la production agricole, d'induire la croissance économique et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.*

Ce défi de l'accès des producteurs aux innovations agricoles a été à l'origine de nombreuses réformes au sein des institutions de R&V depuis les années 70. Sans revenir de manière exhaustive sur l'histoire, on notera surtout que les évolutions récentes ont été marquées par la promotion d'approches participatives et de responsabilisation des utilisateurs – D'un système d'innovation guidée par l'agenda et la pensée du chercheur ou du vulgarisateur sur l'innovation à développer, on est passé à un système d'offre de service guidée par la demande de l'utilisateur ou « *demand driven* ».

Cette vision s'est traduite notamment par la mise en place de nouveaux mécanismes de financement dans le but de répondre au paradigme illustré à travers la figure 1 (Zoundi, 2004a⁷).

Parmi les évolutions organisationnelles et institutionnelles observées dans la région, on peut citer par exemple les comités régionaux de recherche et de vulgarisation agricole (CRRVA) au Mali, ou le « *Research and Extension Liaison Committee (RELC)* » au Ghana ou en Gambie. Dans certaines situations, cela a conduit à la mise en place d'institutions de type semi-privé où la participation des producteurs au capital social leur donne le droit à la parole et à la prise de décision : cas du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) ou de l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER) en Côte d'Ivoire, de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) au Sénégal, ou même de certaines filières cotonnières libéralisées, comme c'est l'exemple du Burkina Faso où l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B) détient des parts sociales dans les sociétés cotonnières, ce qui lui confère le droit de faire valoir leur *desiderata* en matière de recherche et de conseil agricole (Zoundi, 2004b⁸). Ces réformes, toujours en cours au niveau des pays, ont été largement documentées les travaux conduits par le Coraf/Wecard (ODI/CIRAD/ITAD, 1999⁹) et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Zoundi, 2003b). Au niveau régional et international, ces réformes ont aussi bénéficié d'apports de nombreuses réflexions telles celles de l'initiative de Neuchâtel (www.neuchatelinitiative.net et www.lbl.ch/int) ou du « *Research-Extension and Producers' Organisations Partnership Network in West and Central Africa (REPO-Net)* » (Zoundi, 2003c¹⁰), ou celle issue du partenariat entre l'Institut Royal des Tropiques (KIT) des Pays-Bas et Banque Mondiale¹¹ sur les approches participatives de développement (APD).

⁶ Butaré, I. et Zoundi, J.S., 2005. Éclairer la prise de décision politique en Afrique subsaharienne : nouvelle donne pour la recherche agricole et environnementale. 2e éd. Butare et Zoundi, Dakar, Sénégal. 96 p. ISBN 2-9525390-0-6

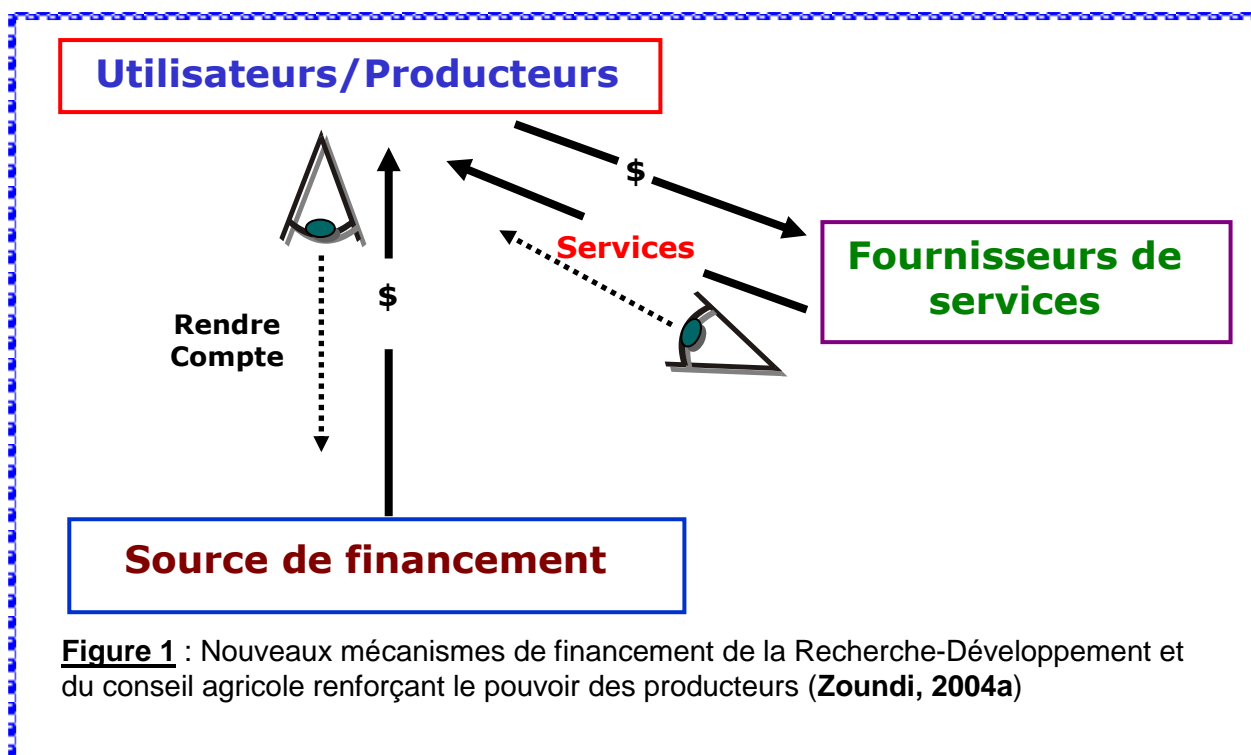
⁷ Zoundi, 2004a. Quels mécanismes de financement durable de la recherche agricole en Afrique Sub-Saharienne ? « In » Grain de Sel, n° 29, décembre 2004, Inter-Réseaux, Paris (France), pp 23 (voir document dans : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/5.13_dossier_zoundi.pdf).

⁸ Zoundi S.J., 2004b. Processus d'innovation dans le secteur coton en Afrique de l'Ouest : Enjeux et défis pour les producteurs dans un contexte de libéralisation/privatisation de la filière coton, ROPPA, 18 p.

⁹ ODI/CIRAD/ITAD, 1999. Strengthening Research-Extension-Farmers' Organisations linkages in West and Central Africa. Overview paper. A study prepared for CORAF, the Department for Development and the French Ministère de la Coopération. CORAF. CORAF (Dakar), 47 p. + Appendices. Voir Rapport sur le site: www.odi.org.uk/rpeg/coraf/overview.pdf

¹⁰ Zoundi S.J., 2003c. Adapting agricultural institutions to the changing rural development context in West Africa : A participating framework offered by the REPO-Net. "In" Agricultural Research and Extension Network (AgReN) Newsletter n° 47, pp 14 (Pour plus d'informations sur REPO-Net sont disponibles dans le bulletin Agricultural Research and Extension Network (AgREN) N° 47 de Janvier 2003 : www.odi.org.uk/agren/papers/newsletter47.pdf)

¹¹ : Ce projet de développement des outils d'approches participatives de développement (1997-99) a concerné 5 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, le Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali) et Madagascar – Quelques éléments des matériels sont disponibles sur le site : www.kit.nl/about_kit/html/village_participation_in_agric.asp



Un autre élément important de l'environnement de l'accès des exploitations familiales aux innovations agricoles, a été les politiques d'ajustement structurel – Contexte où la priorisation de rigueur imposée aux États par les institutions financières internationales, ont relégué au second plan les institutions de R & V. Celles-ci n'ont désormais plus les moyens nécessaires pour répondre aux sollicitations du monde agricole et rural. Cette situation apparaît paradoxale car par ailleurs la libéralisation des échanges commerciaux et la globalisation en général, **ont mis désormais les agricultures des pays d'Afrique de l'Ouest face à d'autres défis** que sont la productivité, la compétitivité, la durabilité... (Zoundi, 2003a¹²) – *Comment promouvoir l'accès et l'utilisation des innovations agricoles en réponse à de tels défis ?*, constitue une question posée avec plus d'acuité pour les EFA. Ainsi, beaucoup d'EFA sont de plus en plus dépendantes du marché international, comme c'est le cas des producteurs de fruits et légumes, de coton, de café, de cacao, etc., et celles-ci devraient de plus faire face à certaines exigences comme les normes sanitaires et de qualité, un défi majeur pour lequel la contribution des innovations agricoles est aussi attendue.

2.3 Méthode – Organisation de l'étude

La méthodologie a reposé sur l'analyse d'études de cas de stratégies d'accès et d'utilisation des innovations agricoles au niveau d'un échantillon de pays en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Ghana, Gambie, Mali, Nigeria. Cet exercice qui a essentiellement porté sur l'analyse des conditions aux innovations en rapport avec l'hypothèse de l'étude, a été complété par une consultation électronique sur le thème général des innovations agricoles et de leur accès par les producteurs.

Les résultats préliminaires issus de l'analyse ont servi de base pour l'organisation d'une consultation régionale des acteurs dans le but d'un partage et de recueil d'autres expériences en vue de permettre la prise de décision pour le développement de partenariats au niveau régional.

¹² Zoundi S.J., 2003a. L'évolution du développement rural au sud : quels défis pour l'agriculture sub-saharienne ? « In » Agridoc – Revue Thématique, n°6 Octobre 2003, BDPA, Paris (France), pp 13-15 (voir document dans : www.agridoc.com/resdoc/revuethem/pdf/revue_6/Zoundi.pdf)

3. Résultats et enseignements clés de l'étude

Au-delà de la maîtrise technique que les producteurs ont des innovations agricoles, les réflexions engagées avec les acteurs autour des différentes études de cas, révèlent l'importance d'une prise en compte de l'environnement économique lié à l'utilisation de celles-ci. Il s'agit notamment des facteurs nécessaires pour l'application des innovations agricoles comme les intrants et autres facteurs de production, mais surtout des opportunités de marché pouvant justifier ou inciter les producteurs à investir dans l'innovation agricole. Dans certaines situations, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de créer un tel environnement favorable – mais qui, pour la plupart est demeuré « artificiel », disparaissant généralement avec la fin des projets et programmes, ce qui pose la question de durabilité. *Y a-t-il moyen de développer des politiques adéquates permettant de créer un tel environnement propice à l'utilisation des innovations par les producteurs?* Les différentes études de cas documentées tentent d'apporter des éléments de réponse à cette question et certaines expériences réussies (« *success stories* ») permettent tout au moins de dire qu'il est possible de changer les choses.

3.1. Rôle clé joué par les services en amont et en aval de la production

Quelques études de cas analysées dans le cadre de la présente étude, révèlent que tout devient possible pour booster l'accès et l'utilisation des innovations agricoles si l'environnement en amont et en aval est favorable.

Depuis la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel dans les années'90, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest vivent actuellement une situation marquée notamment par : (i) le retrait de l'Etat des secteurs de production, (ii) la réduction de toutes les formes de soutien à la production et, (iii) des prestataires privés dans une situation de transition, qui pour des raisons diverses, peinent à combler le vide laissé par les services publics.

Cependant, l'expérience des producteurs de riz de l'Office du Niger au Mali (encadré 1) montre que le rôle du secteur privé dans la fourniture des services nécessaires à l'utilisation des innovations agricoles était incontournable. Cette expérience révèle également en quoi le rôle joué par l'Etat ou le pouvoir public était également déterminant, notamment en : (i) acceptant de mettre en place les réformes nécessaires à la création d'un environnement favorable à l'émergence d'opérateurs privés, (ii) créant les conditions d'une meilleure sécurisation foncière, élément aussi déterminant pour l'investissement dans la production agricole et partant le recours à l'innovation agricole.

Ainsi, en ayant accès aux facteurs nécessaires (semences, engrais, petit matériel...) à l'application des innovations agricoles et à un marché rémunérateur, les exploitants familiaux agricoles trouvent un environnement favorable pour investir dans la production agricole à travers l'adoption d'innovations agricoles.

Encadré 1. Les services en amont et en aval et l'accès des producteurs aux innovations agricoles : Cas de la production rizicole à l'Office du Niger au Mali.

1. Contexte général

Créé en 1932, l'Office du Niger (ON) s'est engagé dans un processus de restructuration en 1994. Quelques uns des grands traits de ces réformes ont été les suivants : (i) la libéralisation de la commercialisation du riz paddy et la suppression de la police économique, (ii) la sécurisation foncière avec la mise en place d'un permis d'exploitation agricole (PEA), (iii) la signature d'un accord tripartite État-ON-Exploitants.

Une des conséquences directe de la restructuration a été l'émergence d'un large éventail diversifié de services offerts par des prestataires privés et couvrant les besoins liés à l'approvisionnement en intrants, la transformation et la commercialisation.

2. Disponibilité d'une gamme diversifiée de services en amont et en aval favorable à l'investissement dans l'innovation agricole

Les intrants et les autres facteurs de production

L'accès aux facteurs de production a été largement facilité par diverses institutions de financement comprenant des banques classiques comme la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), mais surtout une multitude d'institutions de la micro-finance : Centres d'assistance aux réseaux des caisses rurales (CAREC), Fédération des caisses rurales mutualistes du Delta (FCRMD)... Ces institutions privées interviennent essentiellement pour l'accès aux intrants (semences, engrais, pesticides...) nécessaires pour l'utilisation des innovations agricoles. A elle seule la FCRMD assurait en 2003 l'accès de 80% des producteurs au crédit de campagne pour le financement des intrants, avec un taux de remboursement de presque 100%. De même, l'accès à l'équipement agricole a été favorisé par l'émergence d'unités privées comme la Coopérative artisanale des forgerons de l'Office du Niger (CAFON).

Les services de facilitation de l'accès au marché

En plus des infrastructures privées comme les batteuses, les décortiqueuses et les rizeries, plusieurs institutions privées de collecte et de transformation du riz ont vu le jour. C'est le cas par exemple de l'association paysanne « *Je ka fere* » (« Ensemble pour commercialiser » en langue *bamana*), qui avec l'appui d'autres organisations comme l'ONG Afrique Verte et le Centre de prestation de services (CPS), assure la transformation et la recherche de marchés rémunérateurs pour la vente du riz.

L'application des paquets technologiques recommandés aux producteurs requiert des intrants et d'autres facteurs de production comme le petit équipement. La disponibilité de crédit de campagne rendue possible par les institutions financières privées comme la FCRMD, permet aux producteurs d'accéder aux différents facteurs requis pour l'application de ces paquets technologiques. De même, la facilitation de l'accès au marché assurée par des organisations privées comme « *Je ka fere* » permet aux producteurs de bénéficier de prix négociés rémunérateurs. Cette rémunération de l'investissement a encouragé les producteurs à améliorer la productivité, donc à innover. Cet environnement incitateur à l'utilisation des innovations agricoles a permis des gains de rendements spectaculaires du riz, passant de 3 tonnes au début de la restructuration à près de 6,1 tonnes/ha en moyenne en 2003. Ceci démontre ainsi que « ***tout devient possible si l'incitation à l'utilisation des innovations agricoles existe*** ».

3.2. Les sociétés privées, les acteurs de l'agro-business et l'accès des exploitants familiaux aux services nécessaires pour l'utilisation des innovations agricoles

Les expériences relatées à travers les encadrés 2 à 4 montrent le rôle central joué par les opérateurs privés dans la facilitation de l'accès et l'utilisation des innovations agricoles.

Encadré 2. L'innovation dans le secteur vivrier céréalière : Rôle des sociétés et opérateurs privés

1. Contexte

Les systèmes de production vivrière céréalière en Afrique de l'Ouest sont caractérisés par le fait qu'une bonne partie de la production est destinée à la constitution du stock familial pour la consommation. A côté de cette tendance générale, co-existe également d'autres systèmes où l'essentiel de la production céréalière vise prioritairement le marché, comme c'est le cas des systèmes mixtes coton-céréales. Quel que soit le système considéré, un des goulots d'étranglement demeure l'incertitude de marché et surtout des prix rémunérateurs.

2. Opportunités de marché pour les produits vivriers : Un catalyseur pour l'investissement dans l'innovation agricole

La facilitation de l'accès au marché

L'expérience de l'ONG Afrique Verte, qui depuis 1990 travaille dans quelques pays du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger), apparaît illustrative dans ce domaine. Son travail de facilitation de l'accès des producteurs vivriers au marché consiste notamment : (i) au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) en matière de techniques de commercialisation, de gestion des stocks, de négociation commerciale, (ii) à la mise en place d'un système de cautionnement permettant aux OPA d'accéder au crédit pour la commercialisation de céréales et, (iii) la mise en relation producteurs-acheteurs à travers l'organisation de « bourses de céréales ».

Cette mise en relation **Production-Marché** permet ainsi aux producteurs vivriers de bénéficier de prix rémunérateurs favorable à l'investissement dans l'innovation.

La contractualisation Transformateurs – Producteurs

L'opération de contractualisation producteurs-transformateurs agro-alimentaires conduite dans le cadre de l'Initiative Mil-Sorgho (IMS) en Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) ou le « *Pilotage par l'aval* », a une fois de plus révélé le rôle joué par le marché sur l'incitation à l'utilisation des innovations agricoles. Cette initiative mise en œuvre par l'ONG Sasakawa Global 2000 a consisté à l'établissement de contrats entre producteurs et transformateurs. Ceci permet de garantir : (i) la livraison d'un produit de qualité reconnue et en quantité aux transformateurs, (ii) un marché et un prix rémunérateur aux producteurs, connu avant les semis et assorti d'un « *bonus qualité* », (iii) l'accès des producteurs aux intrants agricole à travers des crédits octroyés par les transformateurs.

Au **Niger** par exemple, la contractualisation a concerné le collectif des groupements de producteurs privés de semences (CGPPS) « *Bunkasa Iri* » de la région de Maradi et deux unités de transformation : la Société de Transformation Alimentaire (STA) et le Groupement des Femmes Transformatrices « *ALHERI* ». Au **Sénégal**, la contractualisation a impliqué le groupement d'intérêt économique des transformateurs de céréales locales (GIE TCL) composé de 11 entreprises de transformation, et le GIE de production de Dramé Escale.

En vue de répondre au contrat en terme de qualité et de quantité, et motivés par la garantie du marché, les exploitants familiaux agricoles se sont investis dans l'innovation, comprenant des variétés améliorées (IKMP1, IKMP5, ZATIB et Souna III pour le mil ; Framida pour le sorgho), des systèmes de fertilisation incluant des engrais chimiques, des techniques culturales et autres techniques de conservation post récolte.

La mise en application de ces paquets technologiques a permis une amélioration significative des rendements : 886 kg/ha contre 500 kg/ha en moyenne pour le mil en culture traditionnelle ; 1 560 kg/ha contre 700 kg/ha moyenne pour le sorgho en culture traditionnelle.

L'expérience vécue dans le Sahel avec les ONG Sasakawa Global 2000 (Initiative Mil-Sorgho ou le « *pilotage par l'aval* ») et Afrique Verte (encadré 2) et pour le lait avec la société TIVISKI en Mauritanie (encadré 3), met en relief le rôle joué par les opérateurs privés dans la création d'un environnement de marché incitateur à l'investissement dans l'innovation. Cela met en évidence le rôle central que les acteurs de la transformation agro-alimentaire devraient occuper dans les politiques de développement agricole.

Encadré 3. Secteur privé et accès des Producteurs aux services en amont et en aval de la production : La laiterie TIVISKI et l'Association des Producteurs Laitiers Transhumants (APLT) en Mauritanie

1. Contexte

La laiterie TIVISKI (qui signifie « Printemps » en hassaniya, dialecte maure), créée en 1989 à Nouakchott, a démarré avec la transformation du lait de dromadaire auquel s'est ajouté celui de la vache en 1990 et de la chèvre en 1998. La capacité de production journalière est de 45 tonnes et comprend de nombreux produits : lait pasteurisé, lait UHT, lait fermenté, crème fraîche, yaourt, fromage frais, fromage de chamelle.

2. Un partenariat avec des éleveurs favorisant l'accès aux intrants zootechniques et vétérinaires

Le lait approvisionnant la laiterie TIVISKI est collecté auprès d'un réseau d'éleveurs nomades sur un rayon de 300 km autour de la capitale. En 2006, les livraisons de lait étaient en moyenne de 14 000 litres/jour avec des pics à 20 000 litres.

Dans le but de faire face à la concurrence du lait importé, mais aussi de garantir la régularité de l'approvisionnement et la qualité de la matière première, la société a initié l'association des producteurs de lait TIVISKI (APLT), qui en 2003, est devenue une ONG autonome « Association des producteurs laitiers transhumants » (APLT). L'APLT constitue donc un partenariat innovateur entre les producteurs de lait et une société privée.

A travers l'APLT, la société offre aux éleveurs fournisseurs de lait, des possibilités d'accès aux soins vétérinaires, aux aliments de bétail à crédit. Plus de 1000 familles d'éleveurs nomades constituent le réseau de fournisseurs de la laiterie.

Les débuts ont été difficiles à cause de divers facteurs, dont la préférence des consommateurs pour les produits importés. Cependant, la haute qualité des produits frais pasteurisés a gagné la confiance des consommateurs par

rapport au lait stérilisé importé, et les ventes ont augmenté progressivement. La laiterie fournit des soins vétérinaires, des vaccins et de l'aliment pour bétail à crédit, ainsi que la vulgarisation sur l'hygiène de la traite. La qualité du lait est si bonne que le lait de vache est traité facilement dans l'usine selon le procédé UHT.

Cela a créé un environnement incitateur pour l'innovation dans le but de répondre à la quantité et à la qualité. Cette incitation à l'investissement dans l'innovation est double :

- Un accès facilité aux intrants à crédit, des éléments indispensables à l'utilisation de certaines innovations comme les formules alimentaires ou de gestion sanitaire des troupeaux laitiers.
- Une garantie du marché par la société TIVISKI – Avec 140 UM le litre, les éleveurs ont trouvé une source de revenus permanente et substantielle. En période de production moyenne, un éleveur qui livre à la laiterie 14-15 litres par jour gagne 50 000 UM par mois (environ 149 €/mois).

Sources :

(i) Société TIVISKI (www.tiviski.com)

(ii) Vétérinaires sans frontières (http://www.vsf-belgium.org/docs/info2002/aug_fr_2002.pdf)

(iii) E. HANAK, E. BOUTRIF, P. FABRE, M. PINEIRO (éditeurs scientifiques), 2002. Gestion de la sécurité des aliments dans les pays en développement. Actes de l'atelier international, CIRAD-FAO, 11-13 décembre 2000, Montpellier, France, CIRAD-FAO. Cédérom du CIRAD, Montpellier, France (<http://www.cirad.fr/colloque/fao/pdf/12-abeiderrahmane-vf.pdf>)

(iv) Nouakchott info n° 734 du 24 février 2005 (<http://www.akhbarnouakchott.com/mapeci/734/breves.htm>)

Au Ghana et au Nigeria, les initiatives analysées (encadré 4) mettent en exergue la place des sociétés privées et des acteurs de l'agro-business dans l'accompagnement des exploitants familiaux agricoles pour l'accès et de l'utilisation des innovations agricoles.

Le partenariat agro-business/Exploitants familiaux agricoles constitue à tout égard un des enjeux majeurs, en rapport avec la valorisation des innovations agricoles. Cela permet aux EFA de répondre aux préoccupations en matière de productivité, compétitivité et aux exigences de standards de qualité requis pour les produits orientés vers le marché international.

Encadré 4. Accès des exploitations familiales agricoles aux innovations agricoles : Rôle de l'agro-business et des autres opérateurs privés

1. Contexte

A côté de la majorité des exploitants familiaux agricoles, émergent de plus en plus dans les pays des formes d'exploitation exclusivement à visée commerciale (agro-business) auxquelles s'ajoutent des sociétés privées orientées vers l'exportation des produits agricoles et donc soucieuses des questions de qualité. *En quoi l'existence de ces acteurs privés peut-il constituer un environnement propice pour un meilleur accès et utilisation des innovations agricoles par les exploitants familiaux agricoles ?*

2. Partenariat producteurs-Agro-business/sociétés privés : Un élément catalyseur facilitant l'accès et l'utilisation des innovations agricoles

Au **Ghana**, la Horticulturalists' Association of Ghana (HAG) a été créée en 1985 et en 2003 regroupait 30 acteurs de l'agro-business travaillant avec un réseau de 600 exploitations familiales agricoles pour la production d'ananas destiné à l'exportation. Ce partenariat Agro-business / Exploitations familiales, tout en permettant aux premiers de respecter leurs engagements sur la régularité des quantités exportées, permet aux producteurs d'accéder aux intrants, au crédit..., facteurs nécessaires pour l'utilisation des innovations agricoles requises pour une meilleure réponse au marché extérieur. Cela s'ajoute à d'autres services offerts par HAG, dont : (i) l'information et la facilitation pour le respect des normes de qualité EUREPGAP (Euro Retailer Working Group – Good Agriculture Practice) ; (ii) la recherche de matériel végétal répondant mieux au marché (variété MD-2).

Au **Nigeria**, la « OKOMU OIL PALM COMPANY Plc », société créée en 1977 par le Gouvernement Fédéral et exploitant 8.000 ha, a adopté depuis sa privatisation en 1990, une approche tournée vers la contractualisation avec des exploitations familiales pour la production des fruits de palmier à huile. Ce partenariat Agro-business/Exploitants familiaux, tout en offrant une garantie de marché, assure également aux producteurs l'accès aux intrants et au crédit.

Au **Ghana**, le Sea-freight Pineapple Exporters of Ghana (SPEG), société privée regroupant la majorité des exportateurs d'ananas, a développé des partenariats solides avec les producteurs pour une meilleure réponse au marché extérieur. A travers ce partenariat, SPEG offre aux producteurs un environnement de marché garanti et

rémunérateurs à travers : (i) la mise en relation et facilitation de l'accès au marché ; (ii) la facilitation de la réponse aux normes EUREPGAP.

Que ce soit la contractualisation Agro-business/Exploitants familiaux agricoles ou Sociétés privées/Exploitants familiaux agricoles, la garantie d'un marché rémunérateur et la facilitation de l'accès aux services nécessaires pour la production (intrants, crédit...), ont constitué un environnement incitateur pour l'utilisation des innovations agricoles. Pour ce qui concerne l'ananas, le recours des producteurs aux innovations a concerné des variétés améliorées comme la MD-2, des techniques culturales comme le « *Plastic-Mulching* », etc. Les succès rencontrés à travers ces partenariats « gagnants-gagnants » a été par exemple un facteur déterminant de l'augmentation des sociétés membres de SPEG de 15 à 42 et de l'accroissement de la production exportée de 3.000 tonnes à 45.000 tonnes pendant la période 1995-2003.

Quel que soit le cas considéré (IMS-SG2000, Afrique Verte, SPEG, HAG, ...), la principale leçon apprise de ces études de cas est que «... *tout devient possible pour booster l'accès et l'utilisation des innovations agricoles, même dans le secteur du vivrier, si toutefois un environnement favorable de marché existe...* ».

3.3. Les organisations professionnelles agricoles et l'accès des producteurs aux innovations agricoles

Avec le désengagement de l'Etat et le faible développement des opérateurs privés dans certains pays, nombreuses sont les organisations professionnelles agricoles (OPA) qui ont développé des initiatives propres visant à faciliter l'accès et l'utilisation des innovations agricoles. Celles-ci intègrent à la fois le conseil agricole mais surtout d'autres stratégies visant l'accès des producteurs aux facteurs nécessaires pour l'utilisation des paquets technologiques (Zoundi, 2003c).

L'expérience de la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) en Guinée constitue une illustration des opportunités que les OPA peuvent offrir à leurs membres en termes d'accès aux facteurs de production et au marché, deux éléments essentiels pour l'incitation à l'innovation agricole (encadré 5).

Encadré 5. L'accès des producteurs aux services en amont et en aval de la production à travers leurs OPA : Cas de la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) de Guinée

1. Contexte

La Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) est une organisation paysanne créée en novembre 1992. En 2005, l'organisation comptait 440 groupements regroupés autour de 21 unions, avec un total de plus de 15.000 adhérents. La fédération met surtout l'accent sur quelques filières agricoles, notamment la pomme de terre, l'oignon, la tomate...

2. Comment la FPFD a-t-elle facilité les conditions d'accès et d'utilisation des innovations agricoles par ses membres ?

Pendant les premières années de la création de la FPFD, les producteurs membres ont été confrontés à un problème majeur qui est la forte importation de la pomme de terre et de l'oignon. Ainsi, la fédération a trouvé la nécessité de mener une action double : (i) la négociation avec les autorités politiques pour une régulation des importations avec une imposition de taxes pendant la période de la production locale, (ii) l'organisation de la commercialisation des produits au sein de la fédération : négociation de prix et signature de contrats avec les commerçants grossistes au niveau local et dans la capitale.

Ayant créé les bases nécessaires pour assurer le marché et des prix rémunérateurs, la fédération a jugé opportune d'améliorer la production pour répondre à la demande, notamment à travers la valorisation des innovations agricoles. Son action a été double, en permettant à ses membres d'accéder :

- à l'innovation agricole et de la maîtriser techniquement – Pour cela la FPFD a signé des cadres de coopération avec la recherche (Institut de Recherches Agronomiques de Guinée – IRAG) et la vulgarisation (Service National de Promotion Rurale et de la Vulgarisation – SNPRV). Ces partenariats incluent le développement des innovations agricoles et la formation des producteurs pour leur utilisation.

- aux intrants nécessaires pour l'utilisation des innovations agricoles – Comme pour la commercialisation, la fédération a mis en place un mécanisme interne assurant la commande et la distribution des intrants (semences, engrais,...) à ses membres. La figure 2 donne une idée des intrants mobilisés pendant la période 2001-2003.

Les bénéfices divers générés de l'activité de commercialisation des produits et de l'approvisionnement en intrants, ont permis à la fédération d'assurer en partie le financement des frais liés aux contrats passés avec la R&V.

L'accès aux intrants et au marché a permis à la plupart des producteurs membres de la FPFD d'accéder et d'utiliser les innovations agricoles requises pour répondre à la demande du marché local de pomme de terre et d'oignon. Pour la pomme de terre par exemple, le rendement moyen est passé de 10 t/ha pendant la campagne 1993-94 à 18 t/ha pour celle 1996-97. En 2003, l'approvisionnement du marché de pomme de terre était assuré à 95% par la production nationale réalisée à plus de 50% par les organisations paysannes (Camara, 2003¹³).

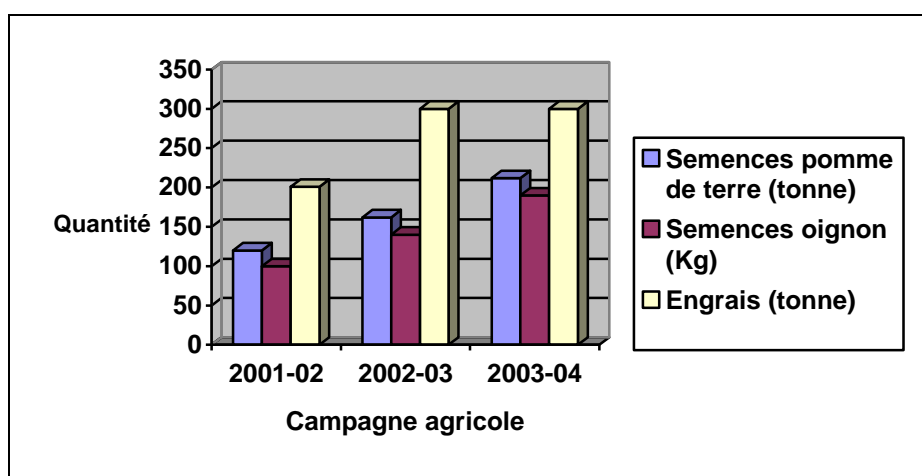


Figure 2. Evolution des quantités d'intrants fournies par la FPFD à ses membres

L'expérience vécue avec la FPFD n'est pas un fait isolé dans la région et bien d'autres « success stories » existent dans le domaine en Afrique de l'Ouest, comme c'est le cas par exemple de la Fédération provinciale des producteurs agricoles de la Sissili (FEPPA-SI) au Burkina Faso pour la culture du maïs et du niébé, ou des Unions sous-préfectorales des producteurs (USPP) au Bénin avec la mise en place de la Centrale d'achat et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Cela traduit le rôle essentiel que représentent ces organisations professionnelles agricoles dans la création d'un environnement propice pour l'accès et l'utilisation des innovations par les producteurs.

¹³ Camara M., 2003. Des formes d'organisation pour la commercialisation : L'expérience de la Fédération des paysans du Fouta Djallon, Guinée, 2 p. (<http://ancien.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds24/dossier/formesdorganisation.pdf>)

4. Quelles implications en termes de politiques au niveau des pays et au plan régional ?

4.1. Peut-on repenser la conception et la mise en œuvre des politiques agricoles ?

Un des enseignements majeurs tirés des expériences capitalisées, est qu'il est possible de booster l'accès et l'utilisation des innovations agricoles par les exploitants familiaux agricoles si les conditions d'accès aux facteurs et au marché (local, national régional ou international) sont remplies. Hormis les productions de cultures de rente, les expériences relatées avec les céréales, indiquent qu'on peut créer une véritable révolution même dans le secteur du vivrier, si cette incitation à l'innovation existe. Cela peut d'ailleurs être illustré à travers le « success story » de la variété SK 5912 de sorgho au Nigeria (encadré 6).

Le vrai challenge est donc de savoir *comment réorienter la conception des politiques agricoles selon une vision plus large et intégrée*. – C'est-à-dire prenant en compte tous les autres secteurs d'entraînement ou de soutien à l'agriculture comme c'est le cas de l'agro-industrie. Pour le moment cette préoccupation semble faiblement prise en compte et la persistance des approches sectorielles de développement au niveau des pays constitue un environnement peu favorable pour la concrétisation d'une telle vision intégrée.

Encadré 6. Une décision politique avec des conséquences positives sur l'accès et l'utilisation des innovations agricoles: L'expérience réussie du sorgho au Nigeria

1. Le contexte

En 1979, la variété nigérienne de sorgho SK 5912, qui a été améliorée par l'institut de recherche (Institute for Agricultural Research (IAR), Samaru) du Nigeria s'était montrée non appropriée par les producteurs pour son utilisation comme aliment. Ainsi, la recherche d'usages alternatifs pour cette variété très productive avait été engagée. En 1982, ces efforts collaboratifs pour l'évaluation de ces variétés intéressantes de sorgho nigériennes, a été étendue pour intégrer d'autres partenaires de l'agro-industrie.

2. La décision politique et son impact

Au même moment, le Gouvernement fédéral nigérien a changé sa politique d'une substitution graduelle à un remplacement total des matières premières industrielles importées. IAR et l'institut fédéral de recherche (Federal Institute for Industrial Research) de Oshodi, capitalisèrent sur la situation et démarrèrent une recherche-développement pilote collaborative en brasserie pour la bière Lager. Une série de tests ont été entreprises avec les compagnies suivantes : Trophy Breweries, Double Crown Breweries, Premier Breweries and plus tard avec le Nigeria Breweries Ltd. D'ici 1983, des procédés appropriés de brasserie et de maltage ont été établis et validés, et utilisant finalement 100% de substitution. Cette recherche pour le développement et le succès industriel dans l'utilisation du malt de sorgho pour la fabrication de la bière Lager, a permis au pays d'économiser annuellement plus de 100 millions de \$ US. Des compagnies de maltage poussèrent comme des champignons, l'utilisation des résidus de brasserie pour l'industrie avicole augmentèrent, et l'éducation et la formation académique pour des diplômés et certificats dans le domaine des sciences de l'alimentation et de la technologie, se sont accrues significativement.

3. Impacts spécifiques sur l'utilisation des innovations et la production de sorgho

En plus de l'économie d'argent, ce succès a accru la production commerciale de la variété de sorgho SK 5912, et de deux autres variétés créées ultérieurement par l'ICRISAT: ICSV 400 et ICSV 111. Cette utilisation commerciale du sorgho devait accroître les besoins requis de sorgho d'une quantité initiale de 67.000 tonnes/an en 1989 à 225.000 tonnes en 1995 et à 1.500.000 tonnes en 2005.

De nombreuses expériences réussies basées sur l'effet tâche d'huile sont en train d'envahir l'Afrique: (i) Sorgho comme adjuvant par le Bralirwa (Heinneken) Brewery au Rwanda; pour la bière Lager en Ouganda; (ii) ICSV 111 pour la bière Guinness Stout la boisson malt au Ghana.

Source: SATrends – ICRISAT's monthly newsletter, SAT Trends Issue 30, May 2003 (<http://www.icrisat.org/satrends/may2003.htm>). Pour plus d'information: **Dr A B Obilana** (a.obilana@cgiar.org)

4.2. Vers des politiques commerciales plus favorables à une meilleure connexion des exploitants agricoles familiaux au marché

La plupart des études de cas analysées mettent en relief l'importance capitale des opportunités de marché dans l'incitation à l'investissement dans l'innovation agricole. L'expérience de la FPFID avec la pomme de terre indique la pertinence d'un meilleur dosage dans la mise en œuvre des politiques de libéralisation – ouverture des marchés. Au-delà de la pomme concernée par l'étude de cas de la Guinée, plusieurs autres produits de la région sont particulièrement concernés par cette concurrence sur le marché local comme c'est le cas du riz, de la viande, du lait, etc. Pour la plupart des produits cités, les importations extra-africaines semblent inhiber la production locale, bien que le potentiel de production existe. Cette situation paradoxale peut être illustrée par le cas du lait (encadré 7) où la production locale peine à décoller en raison d'un environnement économique peu favorable. *Peut-on réellement inciter les exploitants familiaux agricoles à investir dans l'innovation dans un tel environnement où les produits ont des difficultés à se vendre même au niveau local ?* Le cas des poulets congelés en dit plus sur cette question (SOS Faim, 2004¹⁴).

Que ce soit le cas du « *success story* » du Kenya avec le lait (encadré 7) ou de celui du sorgho au Nigeria (encadré 6), les principaux changements ayant eu des impacts sur l'incitation à l'innovation agricole, indiquent bien la pertinence et la nécessité de la prise en compte de certaines mesures ou instruments visant l'accélération de l'utilisation des technologies agricoles. Ces deux exemples indiquent le rôle déterminant de la vision et de l'engagement politique pour la création de l'environnement économique nécessaire à l'investissement dans l'innovation agricole.

Encadré 7. Des politiques commerciales ayant des conséquences sur la production locale et l'investissement dans l'innovation agricole

Les subventions de l'Union Européenne (UE) en matière de production laitière sont estimées à près de 2\$ US/vache laitière/jour (16 milliards d'euros par an). Les instruments utilisés sont entre autres le soutien direct aux prix, les quotas de production, les restrictions aux importations et les subventions à l'exportation. Au niveau de la région, les politiques commerciales mises en œuvre dans le cadre de la libéralisation sont matérialisées par le Tarif Extérieur Commun (TEC) – Les droits de douane appliqués à l'importation sont de 5% pour le lait en poudre et 20% pour les produits transformés.

Cet ensemble de politiques présente des conséquences néfastes :

- **Les marchés ouest africains sont envahis** : Au Sénégal par exemple, les importations de produits laitiers représentaient en 2002 près de 211000 tonnes, dont 75% de lait en poudre provenant essentiellement (80%) de l'UE. En valeur monétaire, cela a représenté près de 22 milliards de francs CFA (33,5 millions €).
- **Des unités de transformation travesties** : A Koudougou, au Burkina Faso par exemple, les femmes produisent des aliments lactés (à base de la farine de petit mil délayée dans du lait caillé) avec du lait en poudre importé. Le kilogramme de lait en poudre commercialisé au détail est évalué à 1.700 F CFA (environ 2,59 €). Ce qui permet de reconstituer un litre de lait au prix de 200 F CFA (0,3 €). Un litre de lait frais local leur coûterait 300 francs CFA (0,46 €). A l'évidence, le lait local est moins compétitif pour le prix que le lait importé qui bénéficie de soutiens des pays exportateurs, en particulier les pays européens. La volonté des transformatrices ne peut résister face aux produits importés.
- **Des producteurs laissés pour compte** : Témoignage d'un éleveur de la région de Koudougou au Burkina Faso : « *Quand j'étais jeune, avec mon père, c'était moi qui fournissais le lait à l'administration française. Aujourd'hui encore, nous pouvons produire du lait toute l'année, à condition d'être sûrs de le vendre à un prix rémunérateur (ce qui veut dire environ 300 FCFA, ou 0,46 € le litre de lait rendu en ville). Mais nous ne pouvons pas dépenser de l'argent pour nourrir nos vaches si ensuite nous n'arrivons pas à vendre notre lait* ».

Ces politiques contrastent beaucoup l'environnement incitateur dans certains pays comme le **Kenya**, où le « *success*

¹⁴ GRET, 2004. Exportations de poulets : L'Europe plume l'Afrique – Campagne pour le droit à la protection des marchés agricoles, 20 p. (www.sosfaim.org/pdf/fr/poulets_brochure.pdf) (www.sosfaim.be/pdf/fr/dp/DP4.pdf)

story » dans le secteur laitier a bénéficié d'une politique nationale de soutien comprenant les instruments suivants :

- Mise en place d'un organe de régulation, le Kenya Dairy Board (KDB) créé en 1958 pour la régulation, la promotion et le développement de la filière laitière nationale
- Contrôle strict du niveau des importations par l'imposition d'un tarif douanier de 60%
- Subvention par l'État : prise en charge de 80% des frais d'insémination artificielle des petits producteurs depuis l'indépendance à la fin des années'80, à laquelle s'ajoute fourniture de services vétérinaires et de médicaments (avant leur retrait progressif à partir de 1988).

Cette politique menée au Kenya a favorisé l'accès et l'utilisation des innovations agricoles par les petits producteurs de lait. Cela a eu des effets sur la productivité ; la production moyenne par vache est passée de 462 kg à 507 kg entre 1985-1998, contre 192-209 kg et 350-350 kg, respectivement pour l'Éthiopie et l'Uganda pour la même période. Les exportations kényanes de lait, du beurre et du beurre de ghee augmentèrent de 117,5 millions KShs (1,29 million €) à 140,6 millions KShs (1,55 millions €) en 1998 et 2002 respectivement pendant que la valeur totale des importations (uniquement le lait en poudre) diminua de 353 millions KShs (3.88 millions €) à 135 millions KShs (1,48 million €) pendant la même période de temps.

Sources :

- (i). CSAO, 2007. Livestock in the Sahel and West Africa : A series of policy notes (http://www.oecd.org/document/53/0,3343,en_38233741_38246915_38402165_1_1_1_1_00.html)
- (ii). Haggblade S., 2004. Building on successes in African Agriculture, IFPRI Focus 12. Brief 1 of 10, April 2004, IFPRI, Washington DC, USA, 24 p. (<http://www.ifpri.org/2020/focus/focus12/focus12.pdf>)
- (iii). Export Processing Zones Authority, 2005. Dairy Industry in Kenya 2005, EPZ, Nairobi, Kenya, 10 p.
- (iv). Karanja A.M., 2003. The dairy industry in Kenya: Post-liberalization agenda. Working Paper n°1, 2003, Tegemeo Institute/Egerton University (http://www.aec.msu.edu/fs2/kenya/o_papers/dairy_sector_color.pdf)
- (v). Oudet M., 2005. La révolution blanche est-elle possible au Burkina Faso et plus largement en Afrique de l'Ouest. Misereor, Allemagne, 30 p. (http://www.abcburkina.net/ancien/documents/filiere_lait_burkina.pdf)

Cette question posée aux décideurs politiques des pays sur leurs rôles et responsabilités en termes de soutiens nécessaires à apporter au secteur agricole, interpelle également les décideurs politiques au niveau des organisations économiques régionales sur les enjeux et les limites acceptables des négociations commerciales internationales dont celles en cours sur l'agriculture au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce et les Accords de Partenariat Économique (APE).

4.3. Plus d'engagement dans l'action en rapport avec le développement des institutions privés et publiques d'accompagnement du secteur agricole

Le secteur privé

En rapport avec les acteurs du secteur privé, nul ne peut remettre en cause la pertinence de certaines réformes induites par la libéralisation et qui permettent désormais aux opérateurs privés de jouer une place prépondérante dans les stratégies et politiques de développement économique. Les quelques expériences relatées à travers la présente analyse mettent en exergue la place que ces acteurs méritent effectivement, notamment en matière d'accompagnement du processus d'innovation agricole au sein des EFA. Pour le moment et dans bon nombre de pays, les politiques n'ont pas suffisamment mis l'accent sur la promotion de services d'accompagnement en amont et en aval dans le secteur de la production vivrière – Pire, dans certains cas l'on observe la mise en œuvre de politiques sélectives ciblées sur des produits présentant un soit disant « avantage économique », au détriment d'autres produits hautement stratégiques pour la sécurité alimentaire. *Comment peut-on promouvoir l'investissement dans l'innovation agricole dans de tels contextes afin de booster la production agricole et faire face aux défis de la sécurité alimentaires ?*

De manière générale et au regard de la persistance de la situation de transition où l'Etat s'est retiré et où les initiatives privées tardent à se concrétiser, l'on est en droit de se poser la question de savoir *comment aller au-delà du discours politique et promouvoir l'investissement nécessaire au renforcement des capacités du*

secteur privé au niveau des pays? Au plan régional, la même question notamment en rapport avec les opportunités que représenterait l'incitation au développement d'opérateurs privés trans-nationaux du secteur agricole en tant que stratégie de dynamisation du marché régional de produits agricoles et partant de la stimulation à l'investissement pour l'innovation agricole.

De façon spécifique, en rapport avec les OPA, la question de l'investissement dans le renforcement de leurs capacités et leur permettre de faire face à l'accompagnement des exploitants familiaux agricoles dans l'innovation, demeure un défi majeur – Là aussi, le discours et la volonté politique existent mais leur traduction en actions et en investissement apparaît insuffisante. *Comment faire évoluer radicalement les choses à ce niveau, notamment en termes d'engagements plus concrets ?*

Quelle place pour l'Etat et les institutions publiques ?

Non pas pour remettre en cause les réformes entreprises dans le cadre des politiques d'ajustement structurel et de libéralisation, l'on ne peut s'empêcher de questionner le rôle que les institutions publiques devraient jouer dans l'accompagnement du secteur agricole. L'analyse révèle que dans bien de situation, les institutions publiques apparaissent « démantelées », manquant de capacités et de moyens pour accomplir les missions régaliennes d'orientation, réglementation, etc. En rapport avec l'accès et l'utilisation des innovations agricoles, l'analyse révèle le rôle primordial du secteur public dans la mise en œuvre des investissements structurants, notamment ceux visant la vulnérabilité agricole (maîtrise de l'eau, etc.), la facilitation de l'accès au marché (routes et autres infrastructures,...), sans oublier les autres formes de soutiens au secteur agricole. Dans certains cas aussi, le rôle de l'État et surtout des décideurs politiques, a été décisif dans la création d'un environnement économique incitatif, comme cela a été le cas de la décision prise par le gouvernement nigérian en faveur de la transformation locale du sorgho.

Comment réaffirmer le fait que l'Etat et les institutions publiques ont leur partition à jouer dans l'accompagnement des producteurs à l'innovation dans une approche de complémentarité et de synergie avec le secteur privé de même que pour la création d'un environnement économique favorable?

5. Conclusion

Cette analyse montre que pour « créer la révolution verte à travers l'utilisation accélérée des innovations agricoles à grande échelle », il y a une nécessité d'aller au-delà des récriminations faites institutions de recherche et de vulgarisation agricole. Ainsi, l'existence d'un environnement incitatif en amont et en aval de la production apparaît tout aussi primordial. Toutefois les analyses révèlent que la création de cet environnement économique requiert non pas une simple volonté politique mais surtout une vision et engagement avec des actions et décisions concrètes. C'est cela le principal défi interpellant les décideurs politiques dans les pays et au niveau régional.

Même si dans certains cas le chemin à parcourir apparaît encore long pour parvenir à la concrétisation d'un tel engagement politique, l'analyse révèle bien qu'il est possible d'agir autrement pour changer les choses dans le sens d'une utilisation accélérée des innovations agricoles.

Cela constitue en même temps une interpellation pour les institutions de recherche-développement (R&D). Celles-ci devraient accorder une place prépondérante à des analyses présentées sous forme de message facilitant la prise de décision et l'action au niveau des décideurs politiques. Ces analyses devraient surtout démontrer l'intérêt de mettre en place un environnement incitatif pour investir dans l'innovation agricole.